

1
(N° 9.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1836.

*Amendement de M. DE PUYDT au paragraphe 10 du projet d'adresse
en réponse au discours du Roi.*

Notre système de communications et le développement qu'il reçoit, pourraient faire honneur à des nations plus vieilles en organisation que la nôtre. *L'entreprise des chemins de fer*, la confection des routes ordinaires que la rivalité heureuse et féconde entre les provinces fait entreprendre, l'amélioration et l'extension des voies navigables, *le concours du gouvernement et de l'industrie particulière pour l'exécution de tant de travaux*, permettront à la Belgique, par la facilité et l'économie des transports, de rivaliser plus avantageusement avec les peuples industriels. Le projet de loi sur les chemins vicinaux, qui viendra compléter ce système de travaux publics, sera l'objet de notre sérieux examen.